

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 1082)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 113 (Rect)

présenté par
Mme Chalas

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l’alinéa 1, substituer à la seconde occurrence des mots :

« d’entre elles »,

les mots :

« des communes membres de la communauté de communes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de précision